

Des DEPUTES: Très bien, très bien!

Le très hon. M. MEIGHEN: J'entends les partisans de mon honorable ami crier "très bien"; nous verrons ce qu'ils auront à dire lorsque nous aurons sous les yeux l'autre aspect du tableau qui nous est fait par le chef du Gouvernement. Lorsqu'on en arrive aux actes, la situation, bien souvent, diffère entièrement de ce qu'elle était au temps des promesses. Mais ce n'est pas le seul endroit où il a adressé la parole. Après l'élection, le 20 janvier, il s'est, à Newmarket, prononcé contre les coalitions, et avant cela, il avait, à Saskatoon aussi bien qu'en nombre d'autres endroits de l'Ouest canadien, prévenu les progressistes que s'ils ne l'appuyaient pas dès avant l'élection, ils ne devaient s'attendre par la suite ni à recevoir ses faveurs ni à participer au gouvernement.

Le chef du Gouvernement n'a pas encore mis le pays au fait de ce qui s'est passé. Je ne suis pas de ceux qui prétendent qu'il est du devoir d'un premier ministre élu en qualité de chef de parti de faire connaître ce qu'il a pu proposer, sous forme d'avances, de négociations, si l'on veut, à un de ses partisans, à quelqu'un qui a été élu en même temps que lui, qui l'a appuyé dans sa campagne et qu'il voudrait faire entrer dans son gouvernement. Je me rappelle qu'on m'a reproché d'avoir divulgué même de semblables pourparlers. Pour ma part, je n'exige rien de tel d'un chef de gouvernement, cela n'étant ni juste ni convenable; mais quand un premier ministre entre en pourparlers avec le chef d'un autre parti devant son élection à un autre programme, qui ne l'a pas appuyé dans sa campagne électorale et est complètement étranger à son propre parti; avec le chef d'un groupe ou d'un parti absolument distinct, il est du devoir du chef du Gouvernement, suivant l'usage invariable, de faire part au Parlement de la nature de ces pourparlers ou ouvertures et d'en faire connaître les détails. Ce devoir, le chef du Gouvernement ne l'a pas encore accompli.

Il pouvait se mettre en communication avec le représentant de Marquette (M. Crerar), chef du parti progressiste, l'engager à abandonner ses partisans en tant que groupe distinct et l'inviter à se joindre à son propre parti. Cette ligne de conduite, il lui était loisible de l'adopter. Il aurait pu, aussi, s'aboucher avec le chef du parti progressiste et l'inviter à entamer des négociations en vue de la fusion de leurs forces respectives et de la détermination d'une action politique commune. Le fait de former une coalition diffère en-

[Le très hon. M. Meighen.]

tièrement de celui d'abandonner son parti pour passer à un autre. Il fallait opter entre ces deux manières d'agir, car il n'y en avait pas d'autres, et ce que nous voulons connaître, ce que le Parlement a incontestablement le droit de connaître, c'est le choix que l'on a fait entre les deux. Est-il un seul membre de la droite qui sache quelle ligne de conduite on a suivie? Les représentants de Montréal le savent-ils? Savent-ils quelle est celle des deux façons de procéder que l'on a écartée? Sont-ils au fait des conditions que l'agent envoyé à Winnipeg par mon honorable ami était chargé de proposer au chef du parti progressiste? Ces conditions, les députés ministériels les connaissent-ils?

M. DUFF: Sans doute.

Le très hon. M. MEIGHEN: Sans doute? Quel est celui qui les connaît? Qu'il se lève pour le dire. Depuis que le nœud gordien a été tranché non par le chef du Gouvernement, mais par le chef du ministère qui siège à gauche; depuis que celui-ci a interdit la publication des bans.

M. MARTELL: C'est vous qui avez fait King.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qu'est-ce que l'honorable député entend par là?

M. MARTELL: C'est l'honorable gentleman, dites-vous, qui a interdit la publication des bans. Vous l'avez fait premier ministre; c'est grâce à vos façons d'autocrate qu'il est maintenant aux affaires.

Le très hon. M. MEIGHEN: On m'a traité d'autocrate et on m'a chargé d'une multitude de péchés, mais jamais encore la nation attristé et déçue ni même le premier ministre ne m'ont reproché d'avoir fait ce dernier.

M. MARTELL: Abstraction faite de son mérite, c'est grâce à vos antécédents qu'ils est devenu premier ministre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Depuis la campagne électorale, depuis que la publication des bans a été interdite, le premier ministre, il est vrai, a fait allusion aux pourparlers, mais ce fut sous une forme très atténuée. Dans la province de Québec, il a déclaré avoir invité le chef du parti progressiste, l'honorable M. Crerar, à entrer dans son cabinet à une condition, à une seule.

L'hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon très honorable ami me permet-il de l'interrompre? Je l'invite à